



Opération valable du 23/12/25 jusqu'au 03/02/26 inclus

20€ cagnottés sur le prix de reprise d'un appareil compris entre 100€ et 199€.

50€ cagnottés sur le prix de reprise d'un appareil compris entre 200€ et 399€.

100€ cagnottés sur le prix de reprise d'un appareil compris entre 400€ et 599€.

150€ cagnottés sur le prix de reprise d'un appareil à plus de 600€.

**Jusqu'à
150€*
offerts**
sur votre cagnotte Pix

Sur tous les appareils éligibles à la reprise :

- Smartphone	- Console
- MacBook	- Casque & écouteur
- Tablette	- Montre connectée

*Montant disponible dans votre cagnotte Pixmania dans un délai de 6 semaines à partir de la date de fin de l'opération et valable jusqu'au 3 juin 2026.

Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours, réservée aux particuliers.

Participation par courrier Modalité de participation

Quelles sont les étapes à suivre ?

Lorsque votre offre de reprise est **finalisée et le paiement imminent** après réception de votre ancien appareil par Pixmania :

1. Complétez ce formulaire en renseignant le numéro de reprise ci-dessous (disponible dans votre espace « Mon Compte »)
2. Envoyez le formulaire complété à l'adresse indiquée à droite, **européen de l'envoi de l'appareil**.

Toutes les pièces justificatives sont obligatoires pour la participation et doivent être envoyées en une seule fois et dans la même enveloppe. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte.

Renvoyez le tout sous enveloppe affranchie avant le 17 février 2026 à l'adresse suivante :

Pixmania - 22, rue Curnonsky, 75017 PARIS

Offre de cagnottage Pixtrade – Décembre 2025/Janvier 2026

Numéro de reprise*

**Numéro disponible dans votre espace « Mon Compte » après validation de votre reprise.*

Nom

Prénom

E-mail

Numéro de mobile

Adresse

Code postal

Ville

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service client via la page dédiée sur notre site : <https://www.pixmania.com/fr/fr/contact.html>. Merci de préciser l'opération concernée dans l'objet de votre demande. Toute réclamation devra être faite avant le 03/02/2026, date de clôture définitive de l'opération.

Frais d'affranchissement et de participation non remboursés. Offre réservée aux particuliers résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) limitée à un seul remboursement par foyer. Toute demande incomplète, illisible ou non conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 et au Règlement Européen sur la protection des données personnelles en vigueur au 25/05/2018, tout participant dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'opposition à la prospection et de limitation du traitement des informations qui le concerne, qui peut être exercé par courrier à l'adresse mentionnée ci-contre ou par mail à l'adresse: dpo@pixmania.com.